

La commission Sport de la CAS de Seine et Marne vous propose :

FORCLUSION : 30 avril

STAGE ULM

8 places (5h de vol + théorie)

Du 20 au 24 mai

Aérodrome de Pont Sur Yonne
Possibilité d'hébergement à Serbonnes (4,5 km)



un stage de découverte et d'initiation au pilotage

Les partenaires pour ce stage sont : la SSA Chartres Orléans qui met à disposition son ULM (Ikarus C42B) et un instructeur (Jean-Claude Fayet).

L'aéroclub de Pont Sur Yonne " La Maison du Pilote" qui met aussi un ULM (Ikarus C42C) et un instructeur (Marc Pérez) ainsi que ses locaux (partie théorique) aux services du stage. Une convention est passée avec cet aéroclub.

Sur l'aérodrome, le restaurant "Le Flying Coyotte" permettra à ceux qui le souhaitent de prendre le repas du midi sans avoir à se déplacer, au prix d'environ **14€50** (entrée, plat, dessert et boisson). L'ANEG qui versera, à l'issue du stage, une aide de **80€00** aux participants (non membres de l'ANEG).

Les prérequis à l'inscription :

- Présenter un certificat médical délivré par votre médecin généraliste autorisant le pilotage d'ULM. Une copie de ce document est à joindre au dossier d'inscription.

- Pas de limite d'âge maximum mais 18 ans minimum.

Lors des vols en doubles commandes (ce qui sera le cas pour ce stage), vous êtes assimilé à un passager au titre de la RC de l'instructeur. En complément et sans contradiction, chaque participant peut avoir un contrat d'assurance habitation avec une garantie des accidents de la vie privée. Le contrat d'assurance "**Garantie des Accidents de la Vie Privée**" indemnise les titulaires (et leur famille) des conséquences financières résultant d'un accident de la vie privée, qu'il survienne par exemple : Lors des activités courantes (activités domestiques, scolaires et de loisirs...), lors des sports, y compris à risque, pratiqués en qualité d'amateur non rémunéré : sans surprime (sports aériens tels qu'avion, parapente, ULM, hélico, sports de combat, sports mécaniques, plongée sous-marine, kit, ski, VTT, escalade, etc....).

Dossier d'inscription à retirer en SLVie ou sur le site de la CMCAS

Pour calculer votre coefficient social : Avis d'imposition 2018 (revenus 2017) divisé par votre nombre de parts. Attention, le calcul du nombre de parts peut différer de celui donné par le Centre des Impôts au regard du règlement commun

ACTIVITE	INF. à 9106	9 107 à 9960	9 961 à 10843	10 844 à 11694	11 695 à 13240	13 241 à 15165	15 166 à 17329	17 330 à 21143	21 144 à 25797	25 798 à 31473	31474 à 37450	Supér. à 37451	Prix De l'activité
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	
Participation AGENT	103	196	210	225	240	255	269	284	295	306	317	328	410,00
Participation CMCAS	75%	52%	49%	45%	42%	38%	34%	31%	28%	25%	23%	20%	